

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIMIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Procurations : 7

Votants : 47

Absents : 5

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Absents : E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Date de convocation : 2/11/2022

Objet : Actes modificatifs sur le marché 2020.030 (travaux de voirie/montant)

Il est rappelé que, par délibération du 18/06/2020 (DEL 18062020-05), 3 marchés publics ont été attribués pour la réalisation des travaux neufs et de modernisation de la voirie d'intérêt communautaire (années 2020-2022).

Le montant global maximum des marchés attribués aux entreprises retenues (SAPT, COLAS et EUROVIA) était fixé à 1 300 000 €.

Le marché arrivant à son terme fin novembre 2022, une nouvelle consultation a été publiée pour la réalisation des travaux 2023/2026.

Dans l'attente d'attribuer les prochains marchés (années 2023/2026), il est nécessaire de tenir compte des travaux déjà réalisés mais aussi des travaux en cours, restant à finaliser.

Il convient de préciser que le programme de travaux prévisionnel 2020.2022 a été complété d'opérations non prévues (thermes et voies vertes en partie), ce qui a conduit à atteindre quasiment le seuil maximum du marché.

Ainsi, le montant des travaux déjà réalisés s'élève à 1 214 647,30 € HT. Le montant disponible sur le marché de 85 352,70 € HT ne suffit pas à finaliser les travaux de voirie qui doivent être commandés à COLAS et EUROVIA. Par conséquent, deux actes modificatifs (n°5 pour COLAS et n°3 pour EUROVIA) sont nécessaires pour augmenter le montant maximum initialement fixé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'augmenter le montant du marché 2020.030 de 210 000 euros HT (soit une variation de 16,15% par rapport au montant initial du marché) pour porter le maximum à 1 510 000 € HT (au lieu de 1 300 000 €) afin de permettre de finaliser les travaux en cours dans l'attente du prochain marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 novembre 2022
Le Président, Max TOURVIELHE

